

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 5 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
27 février 2025

Étaient présents :

Mme Mireille BAUDRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de  
la ville,  
07 mars 2025

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 21  
Votants 28

Procurations :

Mme Hélène AUBRY à M. André RIC, M. Éric BLONDEL à M. Dominique GALLIER, Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD à M. Paul GONCALVES, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX.

Excusée :

Mme Steffie HAMEL.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-006	CAF - Convention d'objectifs et de financement d'aide à l'investissement
------------	--

Monsieur le Maire expose :

La commune de Rives-en-Seine a engagé l'opération de résorption de la friche urbaine dite « Fiducial », pour un montant global opérationnel évalué aujourd'hui à 5 856 300 euros au stade projet.

La Caisse d'Allocations Familiales a octroyé à ce projet une subvention de 60 000 euros pour le Relais Petite Enfance et l'Espace de Vie Sociale.

Par ailleurs, elle propose à la commune une aide à l'investissement de 800 000 euros, qui se répartit de la façon suivante :

- 50 % sous forme de subvention d'investissement, soit un montant de 400 000 euros,
- 50 % sous forme de prêt d'investissement soit un montant de 400 000 euros, sans intérêts.

Pour bénéficier de ces aides, la commune s'engage, entre autre, à achever l'opération avant le 30 juin 2029.

La conclusion de cet accord doit faire l'objet d'une « convention d'objectifs et de financement d'aide à l'investissement », proposée par la CAF.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de signer une « convention d'objectifs et de financement d'aide à l'investissement », proposée par la CAF,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer cette convention financière au bénéfice de la commune de Rives-en-Seine.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*

Didier BOQUET